

#### COMMUNE DE DAMIGNY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020 - PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le trois mars, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 26 février 2020, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM les Conseillers en exercice, <u>Absents excusés</u>: P. LEBRETON M. DUVAL, N. MARIE, S. OBLIN. S. LEDUC est nommée secrétaire de séance Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne son accord à l'inscription d'une question supplémentaire :

#### **INFORMATIONS**

- Le Conseil d'installation est normalement prévu e vendredi 20 mars à 19h
- Exposition peinture et sculpture à la sale d'exposition de la bibliothèque du 7 au 15 mars
- La Damigniènne comédie présente son nouveau spectacle les 20, 21, 22 et 27, 28 ars à la sale Mazeline
- L'assemblée générale du Comice agricole se tiendra le 13 mars à 20h15 à St Denis sur Sarthon
- La Voie verte: les travaux se poursuivent, le Département fait savoir que l'aménagement effectif de la bande de roulement sera réalisé par l'entreprise EUROVIA à compter du 9 mars en partant d'Alençon
- M. PERDRIEL de l'association Histoire et patrimoine a dressé la liste des maires depuis 1792!

#### N°20200303-01 FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Les associations communales suivantes ne sollicitent pas de subvention :

- Aéromodélisme
- Badminton
- Mini verts
- West Side Country

Vu les propositions de la commission vie associative, réunie le 18 février 2020

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal siégeant soit en leur nom personnel soit en qualité de mandataire au sein des associations ne prennent pas part ni au débat ni au vote

Décide d'accorder les subventions aux associations telles que retracées dans le tableau ci-joint

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget 2020.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	13 474.00 €
JUDO A.L.C.D.	1 733.00 €
Tournois	500.00€
U.C.A.D.	1 557.00 €
Loyer	1 457.00 €
Signal d'écouves	400.00€
Trophée école de vélos	300.00€
ESCRIME	879.00€
Challenge au sabre	400.00€
BASKET	1 597.00 €
CYCLOTOURISME	456.00€
Randonnée	100.00€
FOOTBALL	3 029.00 €
Tournoi	300.00€
VOLLEY	89.00€
KRAV MAGA	677.00€
ASSCIATIONS NON SPORTIVES	13 085.00 €
ASSOCIATION FAMILIALE	400.00€
	3 500.00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	
THEATRE	100.00€
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	320.00€
COMITÉ DES FETES	3 200.00 €
COMITÉ DES FETES - ARBRE NOËL	400.00€
CLUB DE LA BRIANTE	672.00€
ANCIENS COMBATTANTS	300.00€
HISTOIRE ET PATRIMOINE DE DAMIGNY	300.00€
EXPOSITION	400.00€
COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE	993.00€
A3 ALENCON - LA VETERANE	600.00€
A3 ALENCON - LES "ELLES DE L'ORNE"	100.00€
GYMNASTIQUE	1 800.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	3 302.00 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	60.00€
Prévention Routière	60.00€
Banque Alimentaire de l'Orne	600.00€
Les restos du cœur	600.00€
Visite des malades - VMEH	150.00€
France Alzheimer	150.00€
CLIC Centre Orne	100.00€
SDIS ORNE pour jeunes bénévoles	200.00€
Secours Catholique	400.00€
Ass. Forage Mali (cotisation)	102.00€
A.S.P. Orne Soins Palliatifs	150.00€
Secours Populaire	400.00€
ADMR	60.00€
ACJM (services d'aides aux victimes)	60.00€
Collectif d'urgence du Canton	60.00€
Comice Agricole du Canton	150.00€
TOTAL GENERAL	

# N°20200303-02 FINANCES – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE Fonds de solidarité logement et Fonds d'Aide aux Jeunes Exercice 2020

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sont placés sous la responsabilité du Conseil Départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales prévoit que les collectivités territoriales peuvent participer au financement de ces fonds.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental de l'Orne nous sollicite.

Concernant le FSL sur la base d'une contribution (intégrant les aides au maintien des énergies, de l'eau et du téléphone) fixée sur la base de 0.60€ par habitant.

Concernant le FAJ, à titre indicatif, la moyenne des contributions versées par les communes est fixée sur la base de 1.64€ par jeune

Par délibération en date du 24 Février 2019 le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une somme globale de 1 700.00€ au titre du Fonds Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes avec une participation de 0.40€ par habitant au titre du FSL et en attribuant la différence au FAJ soit :

FSL 1 153.60€FAJ 546.40€

Il est proposé de reconduire ces participations.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **Décide d'accorder** une somme globale de 1 700.00€ au titre du Fonds Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes avec une participation de 0.40€ par habitant au titre du FSL et en attribuant la différence au FAJ soit pour le FSL 1 153.60€ et pour le FAJ 546.40€,

Les dépenses seront imputées à l'article 6552 (aide sociale du département) du budget 2020

 Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### N°20200303-03 VOIRIE – PARTICIPATION ANNUELLE POUR L'ENTRETIEN DES VOIES VERTES

Le Conseil Départemental de l'Orne lors de sa session du 29 novembre 2019 a décidé d'assurer la maitrise d'ouvrage du réseau départemental de véloroutes et voies vertes, afin de dynamiser les territoires traversés par les cyclotouristes. Ces ouvrages structurants sont également utilisés par les habitants de nos collectivités pour des déplacements locaux.

Afin de maintenir un haut niveau de qualité de ces ouvrages, le département propose une offre de concours financier aux collectivités traversées par ces voies vertes. Cette participation couvrira partiellement les coûts d'entretien, de fauchage et d'élagage et évaluée à hauteur de 2.00€ par habitant.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette participation annuelle de 5 266.00€ pour 2020 ainsi que sur le tracé joint en annexe.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Donne son accord pour participer à l'entretien des Voies vertes à hauteur de 2.00€ par habitant, La dépense sera imputée à l'article 65733 du budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

- Donne un avis favorable au tracé des voies vertes tel que présenté
- Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention à intervenir avec le Département ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

# N°20200303-04 - SECURITE ROUTIERE: RELEVEMENT DU SEUIL DE LA VITESSE AUTORISEE – AVIS DU CONSEIL

Après la publication de la loi d'orientation des mobilités le 26 décembre 2019, les présidents des conseils départementaux et les maires peuvent remonter par arrêté, la vitesse maximale autorisée de 10km/h sur les sections de routes.

Le département de l'Orne propose de relever cette vitesse à 90km/h sur les routes de 1ère et 2ème catégorie

La commission départementale de sécurité routière devra se réunir sur ce projet de relèvement. En parallèle, Monsieur le président du souhaite recueillir l'avis des maires pour les routes concernées. Sur Damigny, sont intéressées par ce relèvement les voies ci-après :

- la RD 2 entre Damigny et Lonrai
- la RD 26 (routes d'Ecouves).

Il est demandé u Conseil de se prononcer sur ces propositions.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (huit abstentions) :

- Donne un avis favorable au projet de relèvement à 90km/h du seuil de la vitesse autorisée pour les routes départementales concernés sur le territoire communal.
- Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### N°20200303- - 05 PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE

Il est exposé au Conseil que à la suite de mouvements de personnel, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

#### Service administratif:

Au 1er avril 2020

Suppression d'un poste d'attaché (créé en novembre et qui ne sera pas pourvu)

Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

Le poste d'attaché principal sera supprimé au départ de l'agent titulaire du poste en septembre 2020

#### Service technique

Au 1er avril 2020

Suppression d'un poste de technicien

Création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide les modifications suivantes du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 :

#### Service administratif:

Suppression d'un poste d'attaché (créé en novembre et qui ne sera pas pourvu) Catégorie A Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet Catégorie B <u>Service technique</u> Suppression d'un poste de technicien catégorie B Création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet catégorie C

Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N°20200303--06 – PERSONNEL-Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Grade des agents de maitrise

Il est rappelé au Conseil que par délibérations en date du 19 décembre 2019, il s'est prononcé sur les conditions d'attributions du RIFSEEP aux agents communaux.

Il est proposé de compléter ce tableau avec le grade des agents de maitrise :

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2019 instaurant le nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement (IFSE), auquel s'ajoute un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement indemnitaire et de la manière de servir.

Modifie comme suit le tableau de classement des postes :

Tableau de classement des postes.

Cadre d'emplois	Groupe de fonction	Définition des fonctions de chaque groupe	IFSE Montant annuel minimum de la collectivité	IFSE Montant annuel maximum de la collectivité Plafond FPE	CIA Montant annuel minimum de la collectivité	CIA Montant annuel maximum de la collectivité <b>Pfafond FPE</b>
Attachés territoriaux	61	Direction générale des services	9 175	36 210	200	9 390
Rédacteurs	G1	Adjoint au responsable de service, pilotage, technicité, expertise	3 175	17 480	200	2 380
Adjoints	61	sujétions, qualifications particulières	3 095	11 340	200	1 260
administratifs	<b>G2</b>	agent d'exécution,	2 625	10 800	200	1 200
Techniciens	G1	responsable de service, fonction de coordination ou de pilotage, technicité, expertise		NON PARU	PARU	
Agents de maitrise	G1	sujétions, qualifications particulières management	3 095	11340	200	1 260
Adjoints	G1	sujétions, qualifications particulières	1 655	11340	200	1 260
techniques	<b>G2</b>	agent d'exécution	1 575	10 800	200	1 200
ATSEM	61	sujétions, qualifications particulières	1 655	11 340	200	1 260
Adjoints d'animation	G1	sujétions, qualifications particulières	1 655	11340	200	1 260

#### **TOUR DE TABLE**

- Alain LECLER fait le point des travaux en cours : Jeux de la cour d'école, accessibilité, vestiaires foot pour l'étude confiée au cabinet CMA
  - Il fait un rapide bilan de la dernière mandature et des travaux pluriannuels qui ont été réalisés : complexe Mazeline, groupe scolaire, mairie.
  - Il adresse ses remerciements à Pascal DEVIENNE pour la confiance accordée tout au long de ces années.
- Marie-Jo CHARTRAIN fait également le bilan des travaux en cours notamment dans le cadre du marché de voirie à bons de commande.
  - Elle retrace également les travaux de la mandature : city stade, jardin intergénérationnel, rue du printemps, toilettes publiques, effacement de réseaux, voirie rue principale/rue de Bellevue, réfections de nombreux trottoirs.
  - Elle remercie Pascal DEVIENNE pour son soutien permanent.
- Louis WINTENBERGER remercie Pascal DEVIENNE pour son aide ainsi que Marie-Jo CHARTRAIN.
- Jean-Louis BATTISTELLA remercie Pascal DEVIENNE pour les 3 mandants passés ensemble.
- Bernard JUPIN remercie chaleureusement Pascal DEVIENNE
- Monique CHAMPIN remercie pour les 2 mandats.
- Bernard POTTIER a apprécié la bonne ambiance et l'esprit constructif de l'équipe. Il remercie Pascal et toute l'équipe.
- Martine LAPOTAIRE signale que l'air passe sous les fenêtres de la salle 2 de la maison des loisirs.
   Elle remercie Pascal DEVIENNE qui a permis à chacun de donner son avis dans le respect.
   L'entente a été formidable.
- Nathalie LECARDONNEL a été ravie de partager cette équipe, entourée de gens extraordinaires.
- Stéphanie LEDUC a vécu une aventure très intéressante, qu'elle va poursuivre avec la nouvelle équipe. Elle a fait de belles rencontres humaines.
- Christophe CARAVELLA a eu le plaisir d'avoir son mariage célébré par pascal DEVIENNE. Il est très satisfait d'avoir intégré cette équipe, qui lui a permis d'affirmer son ancrage en Normandie. Il remercie Pascal DEVIENNE et toute l'équipe d'avoir aussi apprécié son humour!
- Catherine GAHERY a apprécié de partager ce mandat. Elle a apprécié tous les membres de l'équipe.
- Jacki JAJOLET est très fier d'avoir accompli 2 mandats dans la bonne humeur, sans politique. Il remercie Pascal DEVIENNE et souhaite bon courage à la nouvelle équipe.
- Jessica BARRIERE remercie Pascal qui a accueilli « une étrangère » dans son équipe depuis 3 mandats! L'équipe a travaillé, ri, débattu dans la bonne ambiance.
- Nathalie GRAU, très émue, remercie Pascal DEVIENNE
- Christian HINAULT, indique que depuis 1983, il a participé à plus de 400 séances de conseil municipal; Il gardera une excellente image de chacun.
  - Il adresse ses remerciements à Françoise DAGRON et bien sûr à Pascal DEVIENNE, grand timonier qui a su guider les équipes. Il précise que les conseillers sont élus pour servir et que chacun a servi, digne de la confiance qui leur avait été accordée. Il formule des vœux à l'attention de la nouvelle équipe
- François BATREL fait le compte rendu de la commission vie associative animations du 18 février.
   Il indique que le taux de fréquentation des activités USDA (30 à 40 enfants) et Croix mercier (15 à 20 enfants) pendant les congés de février sont satisfaisants.
  - Les peintures de l'étage à la maison des loisirs sont terminées. Les radiateurs vont être changés. Il remercie tous les conseillers de sa commission pour la bonne ambiance de travail tout a long de ces 6 années. Il remercie les adjoints et bien sur le maire pour la confiance accordée. Il souhaite bonne change à la prochaine équipe.
- Danièle PILON fait le compte rendu du dernier conseil d'école. Elle attire l'attention des élus sur la demande de certains parents visant à élargir les heures de garderie d'une demi-heure le matin

et d'une demi-heure le soir. Elle fait observer que les amplitudes sont déjà très importantes pour de jeunes enfants.

Elle signale aussi quelques plaintes non justifiées de parents sur le fonctionnement du restaurant scolaire.

Elle remercie pour ces 3 mandats effectués dont un comme adjointe. Elle remercie Pascal DEVIENNE de l'avoir sollicitée. Elle a vécu quelques moments difficiles (mise ne place des TAP, arrivé de la SODEXHO et du self). Elle remercie aussi Françoise DAGRON pour l'aide apportée.

Pascal DEVIENNE, très ému par toutes ces interventions, remercie chacun et invite à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30



# Table des matières

N°20200303-01 FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS 2020	1
N°20200303-02 FINANCES – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE Fonds de solidarité logement et Fonds d'Aide aux Jeunes Exercice 2020	3
N°20200303-03 VOIRIE – PARTICIPATION ANNUELLE POUR L'ENTRETIEN DES VOIES VERTES	3
N°20200303-04 - SECURITE ROUTIERE : RELEVEMENT DU SEUIL DE LA VITESSE AUTORISEE – AVIS DU CONSEIL	4
N°20200303 05 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE	4
N°20200303 06 – PERSONNEL -Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Grade des agents de maitrise	5